

Question orale n° 20.656 transformée en question écrite de Madame la Députée Valérie WARZEE-CAVERENNE au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique relative à la régionalisation des services situés à Namur

QUESTION :

Nous savons tous qu'une partie des services du SPF Finances vont être ou sont en passe d'être régionalisés. C'est le cas pour certains services situés actuellement rue des Bourgeois à Namur. Pourriez-vous nous dire précisément combien de services sont concernés par ce transfert ainsi que du nombre de personnes qu'il représente ?

Afin de prévoir une bonne transition, votre département a déjà organisé en interne les appels à candidatures afin de connaître le nombre de personnes qui souhaitent quitter le SPF Finances pour rejoindre la nouvelle Cellule de l'Inspection des Finances régionale. Pourriez-vous nous dire combien de personnes ont effectués cette démarche ainsi que leur grade en fonction des postes à pourvoir à la Région wallonne?

Comment s'envisage la formation ainsi que le transfert de compétence entre vos deux entités ?

La prise de fonction pour ce personnel régional étant fixée au 1^{er} janvier 2014, il a fort à parier que tout est prêt au sein de votre département pour prendre la relève afin d'assurer la continuité du service publique, que ce soit en termes de personnel du SPF Finances détaché d'un autre service ou nouvellement engagé. Pourriez-vous nous dire comment ce remplacement d'effectif est envisagé ainsi que le timing prévu pour leur prise de fonction ?

Votre collègue du Gouvernement wallon dispose-t-il déjà à ce jour d'une situation actualisée du nombre de dossiers, d'une banque de données des contribuables ainsi que du montant des créances en cours mais aussi d'arriérés? Dans la négative, comment ce transfert d'informations est-il envisagé et dans quel timing ?

REPONSE :

La Région wallonne a en effet décidé de reprendre le service des impôts régionaux de la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation et l'euro vignette. Et ce, à partir du 1er janvier 2014, conformément à la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions.

La Région wallonne a opté pour la reprise de membres du personnel du Service public fédéral Finances, dont le nombre a été fixé comme suit : 3 Niveau A, 22 niveau B, 33 niveau C et 60 niveau D.

A la suite d'un appel aux candidats publié au Moniteur belge du 10 avril 2013, la Région wallonne a reçu la liste des personnes transférées. Ces personnes en ont été avisées.

Développant de nouvelles méthodes de travail, la Région wallonne prévoit d'assurer les formations qui leur seront nécessaires.

Comme lors des transferts précédents, les administrations fédérales concernées s'emploient quant à elles à procéder dans les meilleurs délais aux adaptations d'effectifs nécessaires.

Selon la méthode qui a fait ses preuves lors des précédents transferts, un groupe de travail Etat/Régions prépare depuis de nombreux mois les différents aspects de la reprise, ainsi que le calendrier des diverses opérations.

Ce groupe de travail assurera aussi le suivi des opérations après la reprise.

Tout a donc été mis en œuvre pour assurer la continuité du service public, comme ce fut le cas lors des précédents transferts déjà intervenus vers la Région wallonne et la Région flamande

Koen GEENS